

1 Place Albeit Rey - 73110 La Rochette Tel. 04 79 25 50 32 - Fax: 04 79 25 76 25 E-mail: mairie@la-rochetic.com

www.la-rochette.com

Objet

PLU Poursuite des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme en cours sur le territoire de chacune des communes déléguées

Date de convocation 2 avril 2019

Date d'affichage 17 avril 2019

Nombre	de	conseillers en

exercice: 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Exprimés: 33

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Le dix avril deux mil dix-neuf

En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents: André DURAND, Christiane COMPAING, Jean PORTUGAL, Annie OLEI, Lucienne BULLE, Yves MANDRAY, Nadège JAY, Jean-Louis DOULS, Gwénaëlle BIBOUD, Joël RECORDON, Fabien GARCIA, Pierrette PEYRE, Laurent JOUTY, Olivier COMMUNAL, Frédéric SANTIN-JANIN, François PEILLEX, Nicole AGUETTAZ, Michel ROSSIGNOL, Etienne CHALUMEAU, Sandrine BERTHET, Virginie TISSOT, Jean-Loup CREUX, Joseph MORELLI, Béatrice CREUX, Marie-Hélène OGE

Procurations: Hervé BENOIT à André DURAND, Jean-Pierre TRANCHANT à Christiane COMPAING, Gildas WIES à Jean PORTUGAL, Jean-Philippe MENEGHIN à Lucienne BULLE, Anthony FACHINGER à Nadège JAY, Catherine HUMBERT à Gwénaëlle BIBOUD, Sandra CHELLOUG à Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD à Jean-Loup CREUX

Absents: Jean-Pierre LANDELLE, Jean-Paul DELCROIX, Isabelle CILLIS

Excusé: David ATES

Monsieur Fabien GARCIA a été élu secrétaire de séance.

Il est rappelé l'importance pour la Commune de VALGELON-LA-ROCHETTE d'être dotée à court ou moyen terme de documents d'urbanisme permettant une gestion du développement durable communal et de mener une politique cohérente de développement économique, de logement et de patrimoine sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Il est rappelé que la procédure d'élaboration du PLU portant sur le territoire de la commune déléguée de ETABLE et la procédure de révision du PLU portant sur le territoire de la commune déléguée de LA ROCHETTE intègrent le contenu modernisé du PLU en application du Décret n°2015-7183 du 28 décembre 2015 relatif à la partie règlementaire du Livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU

Il est rappelé que la procédure d'élaboration du PLU portant sur le territoire de la commune déléguée de ETABLE et la procédure de révision du PLU portant sur le territoire de la commune déléguée de LA ROCHETTE sont au même état d'avancement

Qu'ainsi, il apparaît opportun pour la nouvelle commune de poursuivre les deux procédures engagées sur les territoires des communes déléguées de ETABLE et de LA ROCHETTE plutôt que d'engager une nouvelle procédure sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2113-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-11 et suivants, Vu l'arrêté du Préfet de la Savoie du 20 décembre 2018 portant création de la Commune nouveile de VALGELON-LA ROCHETTE,

Accusé de réception en préfecture 073-200086882-20190410-Del20190505-DE Date de réception préfecture : 11/04/2019





Mairie

1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette Tél. **04 79 25 50 32** Fax : 04 79 25 78 25

E-mail: marric@la-rochette.com

www.la-rochette.com

Vu la délibération du Conseil Municipal de ETABLE du 27 octobre 2017 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de ETABLE du 30 novembre 2018 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de LA ROCHETTE du 15/12/2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de LA ROCHETTE du 17/05/2017 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de LA ROCHETTE du 17/10/2018 intégrant le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de poursuivre les procédures d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune déléguée de ETABLE et de révision du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune déléguée de LA ROCHETTE
- > autorise Monsieur à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CONTRE(S)	ABSTENTIONS(S)	POUR(S)
0	0	33

Tous les membres présents ont signé au registre. Pour extrait certifié conforme.

> Le Maire, André DURAND



